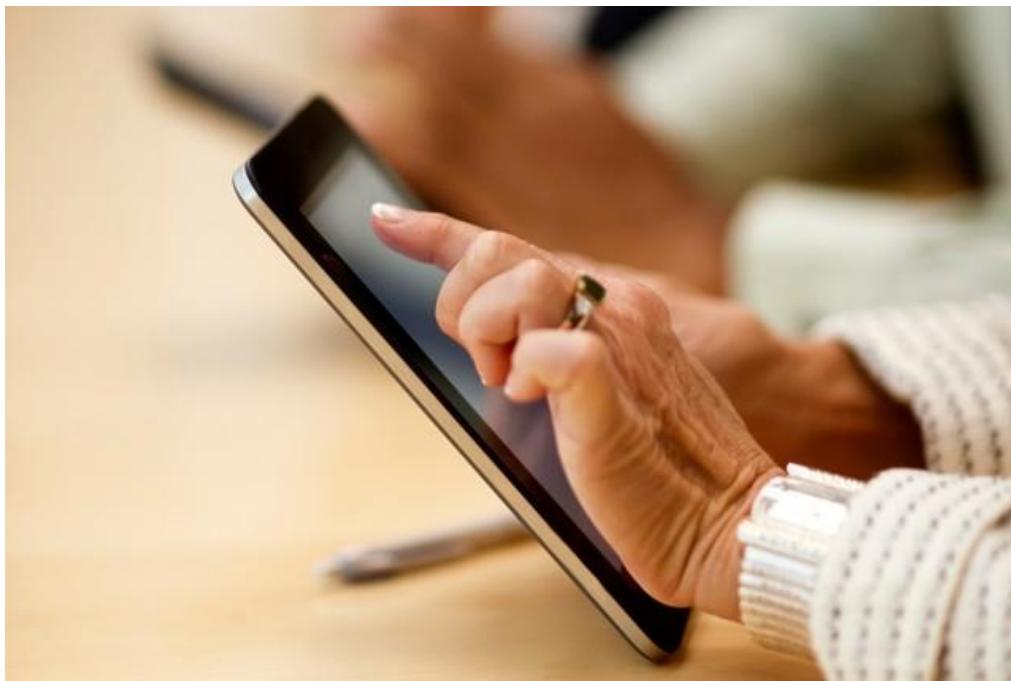


APPEL A CANDIDATURES 2026

GUIDE DU PROMOTEUR

DES ATELIERS AUTONOMIE NUMERIQUE



Propos liminaire et éléments de cadrage

La préservation de l'autonomie des seniors est un enjeu majeur de la politique d'Action Sociale des caisses de retraite et de la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, qui reconnaît l'action des caisses de retraite, organisées à leur initiative en inter régimes, en matière de prévention de la perte d'autonomie.

A la Réunion, la dynamique inter régimes promue par les caisses nationales s'est concrétisée en 2014 par la création du Groupement d'Intérêt Economique « Vieillissement Actif » (GIE VA) entre la CGSS (régime général et régime agricole) et la SSI (ex-RSI) de la Réunion. Le GIE VA a intégré parmi ses membres en 2023, la caisse de retraite complémentaire AGIRC ARRCO, représentée à la Réunion par la CRR (Caisse de Retraite Réunionnaise) du groupe CRC.

La dynamique inter régime poursuit notamment deux objectifs :

- Développer des actions de prévention en individuel et en collectif en direction des publics ciblés, afin de prévenir la perte d'autonomie et de maintenir le lien social,
- Développer l'information et le conseil sur le « Bien vieillir » et anticiper la perte d'autonomie.

Afin de structurer l'offre de prévention à destination des personnes âgées fragilisées mais non dépendantes, le GIE VA, a créé le programme de prévention ATOUT AGE. Ce programme créé localement en 2016 et parfaitement adapté à la culture réunionnaise, est constitué de modules de prévention sur le thème de la Mobilité, de la Nutrition, de l'Habitat et de la Mémoire. Ces ateliers de prévention sont déployés depuis 2017 à la Réunion.

En 2021, le GIE VA a renforcé son offre de prévention, en la complétant par un atelier « Autonomie numérique » particulièrement adapté dans un contexte de crise sanitaire exceptionnel.

En effet, une grande majorité des séniors réunionnais ont très peu utilisé, voire pas du tout, les outils informatiques au cours de leur vie et restent les moins équipés en outils numériques parmi la population. Ils ont pour la plupart besoin d'un accompagnement pour s'approprier les potentialités, connaître les équipements, être guidés dans le maniement et l'utilisation d'internet (recherches, réseaux sociaux, etc.) et acquérir l'autonomie nécessaire pour réaliser des

démarches en ligne. Une mise en garde sur les dérives ou risques inhérents à ces nouvelles technologies est également nécessaire.

Face à ces enjeux et fort des enseignements tirés de la crise sanitaire où de nombreux séniors ont souffert de l'isolement, le GIE Vieillissement Actif lance un appel à candidatures à destination d'opérateurs locaux pour déployer, sur l'année 2024, des ateliers « Autonomie numérique ».

Cet atelier vise à accompagner les seniors dans l'utilisation de l'outil numérique afin qu'ils soient le plus autonomes possible dans la pratique de base du numérique.

Le référentiel de l'atelier a été créé et mis à disposition par l'Assurance Retraite, la CCMSA, la CNRACL, l'Agirc Arrco et la CNSA, dans le cadre de leur stratégie respective d'accompagnement des séniors à l'inclusion numérique.

Cet appel à candidatures a pour objet de sélectionner les structures en capacité de déployer ces ateliers « Autonomie numérique » auprès du public cible, moyennant rémunération et en respectant le référentiel mis à disposition, qui décrit les contenus pédagogiques de chaque séance.

Le déploiement des ateliers du GIE VA bénéficie du co-financement de la Commission des financeurs de la Réunion, de l'AGIRC ARRCO (groupe CRC), de l'ARS OI, de la CNRACL et de l'IRCANTEC, en complément des fonds de l'Assurance Retraite et de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

Champ de l'appel à candidatures

Statut des candidats

Toute structure, quel que soit son statut juridique peut répondre à cet appel à candidatures : associations, entreprises, Centres Communaux d’Action Sociale, auto entrepreneurs, etc.

Toutefois, outre les pièces administratives qui seront demandées (cf. rubrique « Délais et modalités de dépôt des dossiers »), le candidat doit notamment pouvoir :

- Se conformer aux exigences législatives et réglementaires en matière d’animation d’atelier de prévention auprès d’un public âgé fragilisé.
- Mettre en avant son implantation et son intégration dans le tissu partenarial de son territoire.
- Mettre en avant sa capacité à intervenir sur les territoires identifiés comme prioritaire (cf. « Répartition territoriale »).
- Mettre en avant son expérience/ses résultats dans une activité similaire.

Public cible

Les ateliers s’adressent aux personnes de 60 ans et plus, ou les moins de 60 ans bénéficiaires d’une pension de réversion, autonomes (GIR 5 ou 6), en priorité celles vivant à domicile (y compris en résidence autonomie, petite unité de vie) et/ou en situation d’isolement social et géographique. Une attention particulière doit être apportée aux personnes fragiles et particulièrement éloignées du numérique.

Durée

Cet appel à candidatures couvre l’animation de modules sur la période de mars 2026 au 31 décembre 2026.

Répartition territoriale

Les ateliers « Autonomie numérique » devront être prioritairement déployés dans les communes identifiées comme fragiles, selon les données de l’Observatoire des Fragilités au 31/12/2024 (cf. tableau ci-après).

TRES FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités
CILAOS	1	1 316	1 570
SALAZIE	2	1 604	1 890
SAINTE-ROSE	3	1 603	1 946
SAINT-PHILIPPE	4	1 301	1 626

FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités
LES TROIS-BASSINS	5	1 468	1 868
LE PORT	6	7 039	9 054
SAINT-Louis	7	9 986	13 238
SAINT-JOSEPH	8	8 562	11 498
SAINT-ANDRE	9	9 411	12 728
SAINT-BENOIT	10	6 610	9 050

MOYENNEMENT FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités
SAINT-LEU	11	6 016	8 584
BRAS-PANON	12	2 404	3 448
PETITE-ILE	13	2 841	4 060
SAINTE-SUZANNE	14	3 853	5 608
SAINT-PIERRE	15	15 339	22 436
ENTRE-DEUX	16	1 349	2 026
LES AVIRONS	17	2 027	3 102
LE TAMPON	18	14 083	21 218
SAINT-PAUL	19	17 340	26 830
L'ETANG-SALE	20	2 516	3 954

PEU FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités
LA PLAINE-DES-PALMISTES	21	1 163	1 844
SAINTE-MARIE	22	5 237	8 552
SAINT-DENIS	23	23 283	38 844
LA POSSESSION	24	3 996	7 434

** : 3 facteurs de risques retenus pour mesurer la fragilité socio-économique des territoires :

- L'âge des retraités
- Le bénéfice ou non d'une pension de réversion
- L'exonération ou non de la CSG



**POUR BIEN
VIEILLIR**
Assurez à vos enfants



Modalités de mise en œuvre

Le référentiel de l'atelier « Autonomie Numérique »

Les animateurs devront impérativement respecter le référentiel de l'atelier « Autonomie numérique », annexé au présent appel à candidatures, avec des adaptations précisées ci-après, concernant notamment le nombre de séances requises (9 séances), et la thématique complémentaire (cf Rubrique « Animation »).

Les objectifs de l'atelier pour les séniors sont de :

- Comprendre l'importance et les enjeux de l'utilisation du numérique aujourd'hui ; découvrir et utiliser les équipements (tablette, smartphone, ordinateur) ;
- Maîtriser l'ensemble des usages de base du numérique : information, sécurité, communication, démarches administratives ;
- Faire émerger de nouveaux projets, de nouvelles envies grâce au numérique ;
- Relayer vers les partenaires locaux capables de fournir une aide ponctuelle à l'utilisation du numérique.

Profils requis des animateurs des modules Atout Age

Les opérateurs retenus s'engagent à mettre à disposition pour l'animation des ateliers Autonomie Numérique des animateurs répondants aux exigences ci-dessous :

- Aptitudes à animer des groupes (pratiques pédagogiques, mises en situation) ; connaissance de la spécificité du public senior ;
- Capacité à recueillir les éléments permettant de réaliser une évaluation de l'action ;
- Maîtrise de l'ensemble des compétences numériques nécessaires et capacités à les transmettre ;
- Capacité à recueillir l'ensemble des informations permettant de relayer les seniors vers l'offre des partenaires-relais (numérique et bien vieillir).

Formation des candidats retenus à l'animation du module Autonomie Numérique

Nouveauté cette année : afin d'harmoniser le déploiement des ateliers et d'homogénéiser les pratiques, le GIE VA propose aux opérateurs 2 sessions de formations à l'animation des ateliers Autonomie Numérique.

La présence à ces sessions est obligatoire pour les nouveaux animateurs.

Les frais d'inscription aux formations seront pris en charge par le GIE VA et l'ensemble de ses partenaires financiers.

Les dates prévisionnelles des formations à l'animation des modules sont les suivantes (dates prévisionnelles) :

Sud

Vendredi 06 mars 2026 (matin)

Nord

Vendredi 13 mars 2026 (matin)

1. Organisation & communication

Les opérateurs déplient en toute autonomie les ateliers Atout Age (mobilisation du public et constitution des groupes, recherche de salles, programmation des ateliers, etc.), à l'exception du contenu de l'atelier qui doit être conforme au référentiel fourni par le GIE VA (annexé).

Les opérateurs contribuent à la communication sur les ateliers du Bien Vieillir, en complément de la campagne de communication menée par le GIE VA par ses propres moyens.

Les opérateurs sont tenus d'enrichir la carte interactive du Bien Vieillir (www.pourbienvieillir.fr) - via PPAS - afin de permettre au grand public de consulter les ateliers/actions de prévention organisés près de chez eux.

Des rendus photos pourront être demandés par le GIE VA pour alimenter des outils de communication.

2. Animation

L'atelier « Autonomie numérique » se décline en 9 séances hebdomadaires d'une durée minimale de 2 heures :

- 8 modules socles indispensables à l'apprentissage de l'autonomie numérique. Le périmètre de chaque module socle est défini par les objectifs inhérents à la séance (cf. référentiel) :
 1. Diagnostic, attentes et leviers motivationnels
 2. Découverte et réassurance
 3. Maîtrise des usages
 4. S'informer sur internet
 5. Sécurité et Numérique
 6. Communiquer via l'email et les réseaux sociaux
 7. Savoir utiliser les principaux sites ou applications administratifs, de mobilité et de services en ligne
 8. Évaluation et offres rebonds
- 1 module complémentaire, dont le contenu est à adapter par l'opérateur, en fonction du profil et des besoins observés auprès des participants (approfondissement, remise à niveau, réalisation de diagnostics, etc.).

Il est fortement encouragé qu'une thématique complémentaire, particulièrement utile aux séniors réunionnais soit également abordée : l'identification des prestataires internet locaux et la tarification moyenne d'un abonnement.

L'opérateur fournit au senior participant le support d'apprentissage durant le parcours : tablette / smartphone / ordinateur.

Toutefois, si le senior dispose de son propre équipement, il est fortement recommandé qu'il l'utilise.

Les ateliers sont ouverts à un groupe de 8 à 15 séniors, qui suivent l'intégralité des séances.

Un atelier réunit idéalement des personnes retraitées ayant des niveaux homogènes ou proches.

Un questionnaire d'évaluation permettra d'apprécier le niveau des personnes en préalable et de recueillir leurs attentes. Une attention particulière et individualisée devra être portée aux personnes en difficulté.

3. Engagements des opérateurs

L'opérateur retenu s'engage à tenir à jour les outils suivants :

- Le tableau de suivi de l'action, à transmettre au GIE VA tous les 5 du mois (nombre d'ateliers, dates et lieux des ateliers, nombre de participants, sexe et âge des bénéficiaires.)
- Le Portail Partenaires Action Sociale (PPAS) et la carte interactive du Bien Vieillir (www.pourbienvieillir.fr)
- Le Webreport 2.0 et en ajoutant les réponses des questionnaires d'évaluation, complétés par les séniors à la première séance et la dernière séance de chaque atelier.

Afin d'homogénéiser les pratiques, le GIE VA organise pour 2026 des réunions de présentation des outils de suivi (dates prévisionnelles) :

Mardi 03 mars 2026 (matin)

Mardi 10 mars 2026 (matin)

⇒ La présence d'un référent à l'une de ces présentations est obligatoire.

4. Evaluations et bilans des ateliers

À tout moment, le GIE VA peut réaliser une évaluation sur place portant notamment sur la mise en place effective des actions, ainsi que sur la conformité des ateliers aux objectifs et contenus pédagogiques des ateliers « Autonomie Numérique ».

A la fin des ateliers, un bilan est à remettre au GIE VA.

Financement des ateliers

Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de 1 500 euros sera attribuée aux opérateurs, pour chaque atelier déployé (cycle de 9 séances). Aucune participation ne devra être demandée au bénéficiaire.

Pour des territoires spécifiques, la subvention par atelier sera revalorisée afin de prendre en compte leur isolement :

- 2 000 euros pour Cilaos
- 2 500 euros pour Mafate.

Modalités de financement

Cette subvention est destinée à couvrir l'ensemble des frais engagés pour la réalisation de l'atelier.

- ⊕ 1^{er} acompte de 50% à la signature de la convention
- ⊕ 2^e acompte de 25 % versé sous réserve que la moitié des ateliers ont été débutés, de l'enregistrement des ateliers sur les outils PPAS et Webreport et de la transmission mensuelle du tableau de reporting.
- ⊕ Le solde de 25% (ou 50% si 2^e acompte pas demandé) à la fin des ateliers (après la dernière séance du dernier atelier) sous réserve de l'enregistrement de l'intégralité des ateliers sur les outils PPAS et Webreport et de la transmission des éléments de bilan.

Prime d'enregistrement des ateliers dans PPAS

Afin de garantir l'exhaustivité des actions publiées sur le portail Pour Bien Vieillir (PBV), une prime d'enregistrement a été mise en place pour inciter les opérateurs à enrichir régulièrement le Portail des Partenaires de l'Action Sociale (PPAS).

Nombre d'atelier par opérateur	Montant de la gratification PPAS
1 à 5	100 euros
6 à 10	200 euros
11 à 15	300 euros
16 et 20	400 euros
21 et +	500 euros

Délais et modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures accompagnés des documents listés ci-dessous doivent être adressés dès que possible et au plus tard le **mercredi 04 février 2026**.

✉ Par mail à l'adresse suivante : atoutage.gieva@gmail.com

Ou par courrier :

✉ GIE Vieillissement Actif - CGSS 135 avenue Marcel Hoarau 97490 Saint Denis

Les pièces à fournir :

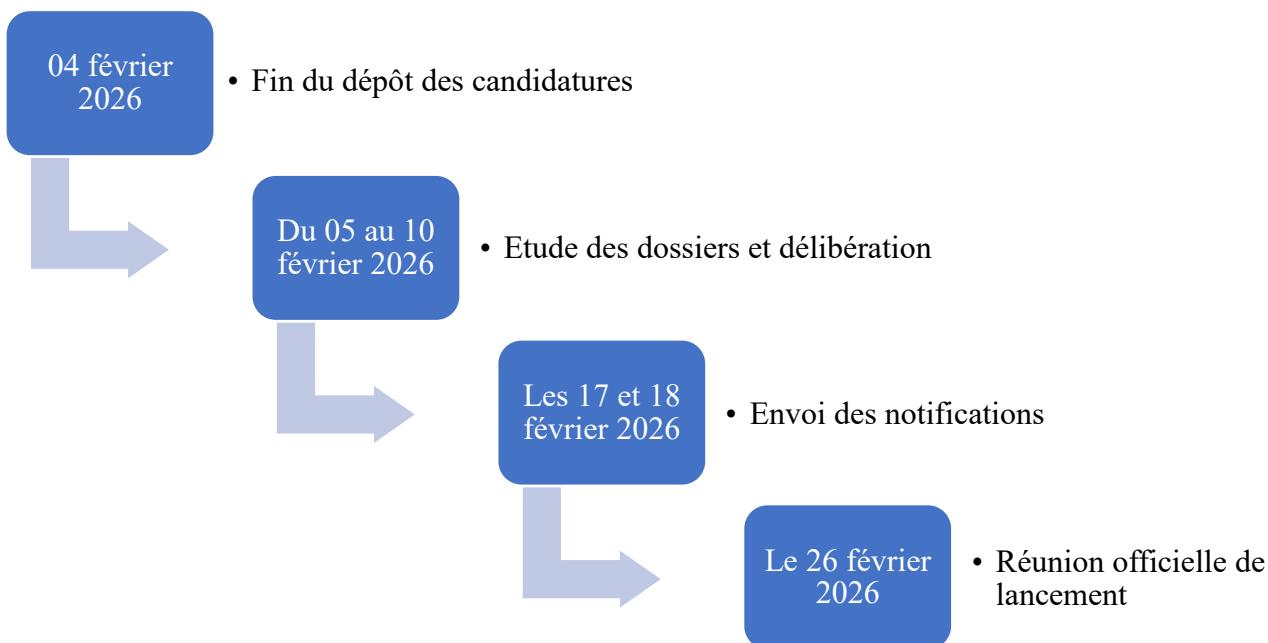
- Attestation de versement des cotisations URSSAF de moins de 3 mois
- Attestation de régularité fiscale de moins de 3 mois (sauf pour les structures publiques)
- Statuts (sauf pour les structures publiques)
- Liste des responsables (membres du conseil d'administration, du bureau)
- Rapport d'activité et/ou le bilan de l'année 2024
- Comptes annuels 2024 (bilan et compte de résultat) (sauf pour les structures publiques)
- Budget prévisionnel 2025 et/ou 2026
- Programme d'activités 2026
- RIB

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

A réception des dossiers de candidatures, la sélection des candidats retenus sera réalisée sur dossier par une commission réunissant les financeurs du programme.

Les candidats retenus seront conviés à une réunion officielle de lancement le **jeudi 26 février 2026**.

A RETENIR



⊕ **Formation à l'animation des ateliers AUTONOMIE NUMERIQUE (dates prévisionnelles)**

Sud
Vendredi 06 mars 2026 (matin)

Nord
Vendredi 13 mars 2026 (matin)

⊕ **Réunion de présentation des outils de suivi des ateliers (dates prévisionnelles)**

Mardi 03 mars 2026 (matin)

Mardi 10 mars 2026 (matin)

⇒ La présence d'un référent à l'une de ces présentations est obligatoire.

⊕ **Réunion de présentation des Services en ligne de la CGSS (dates prévisionnelles)**

Jeudi 05 mars 2026 (matin)

Jeudi 12 mars 2026 (matin)

⇒ La présence d'un référent à l'une de ces présentations est obligatoire.